

CONFORME

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal lors de la séance régulière du 9 juillet 2024.

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 4 juin 2024 à compter de 19h30, au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2024 À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 mai 2024.
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
8. Administration générale:
 - 8.1 Adoption - Politique de santé et de sécurité au travail;
 - 8.2 Remise à neuf des branchements actuels des équipements informatiques - Bureau municipal;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Liste des revenus;
 - 9.3 Renouvellement de l'abonnement - Québec Municipal;
10. Sécurité publique et civile;

Aucun point soumis à l'ordre du jour.
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Directives de changements n° 18-19-20 du projet n°19-0947-19-0666 - Action Progex inc;
 - 11.2 Versement du décompte progressif n° 8 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc;
 - 11.3 Versement du décompte progressif n° 9 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc;
 - 11.4 Autorisation du paiement n° 10 du projet n° 19251B - FNX-INNOV inc.;
 - 11.5 Travaux de réfection du pont n° 05353 sur le rang Saint-Jacques - MTMD;
 - 11.6 Travaux de réfection du pont n° 05354 sur le rang Sainte-Agathe - MTMD;
 - 11.7 Travaux de réusinage et inspection des pièces moteurs - Camion municipal;

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION 6727, 06-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 mai puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

5- CORRESPONDANCE

5.1

RÉSOLUTION 6728, 06-2024 CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 31 mai 2024.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6- RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège n° 1 - Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers :

- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 2 - Jacqueline M. Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH

La conseillère, Mme M. Lambert, informe les citoyens sur divers sujets de l'OMH Ste-Sophie dont :

- La disponibilité d'un logement à Sainte-Sophie-de-Lévrard, en août 2024.
- Ainsi qu'un suivi concernant la fusion des OMH qui est présentement en cours.

Conseillère siège n° 3 - Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement culturel et patrimonial

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège n° 4 - Mario Demers:

- Nomination pour les dossiers :**
- Matières résiduelles
 - Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
 - Environnement et développement durable

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège n° 5 - Patrice Vaugeois :

- Nomination pour les dossiers :**
- Communication et technologie
 - Environnement et développement durable
 - Autre nomination diverse : - Comité local patrimoine
- Comité Novo Santé

Le conseiller, M. Vaugeois, effectue un suivi concernant la Bibliothèque municipale dont :

- Le branchement adéquat a été effectué pour le nouvel ordinateur de la bibliothèque municipale.
- Les installations reliant les nouveaux branchements fonctionnent bien.

Conseillère siège n° 6-Nancy C. Demers :

- Nomination pour les dossiers :**
- Santé et du bien-être
 - Développement social - Volet aîné et immigration

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Maire - Jean Guy Beaudet :

- Nomination pour les dossiers :**
- Sécurité civile et publique
 - Projets d'infrastructures
 - Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
 - Autres nominations : - Aréna régional
- MADA
 - Comité local du patrimoine;
 - Les Cinq Sens, OSBL
 - FRR Volet 4
 - Ressources humaines

Le conseiller, M. Beaudet, effectue un suivi concernant les rideaux de l'église :

- Un rendez-vous est prévu à cet effet vendredi le 7 juin 2024 avec l'entreprise ProScène.

7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1

RÉSOLUTION 6729, 06-2024

ADOPTION – POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE la santé et la sécurité du travail constituent une préoccupation importante pour la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

ATTENDU QU'elles font partie intégrante de nos activités quotidiennes et se traduisent par une prise en charge du milieu;

ATTENDU QUE la mise en place de différentes mesures concrètes et des ressources nécessaires assurera la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'organisation. Elles favoriseront également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard fait la promotion de sa politique de santé et de sécurité au travail et détermine, en appliquant les principes suivants :

- Mettre en place, applique et revois au besoin son programme de prévention visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses employées, partenaires et visiteurs.
- Informer ses employés sur les méthodes de travail sécuritaires pour l'accomplissement de leurs tâches, s'assurer de leur formation et leur fournir les équipements appropriés.
- Déterminer, communiquer et revoir annuellement les enjeux en matière de santé et sécurité;
- Respecter ses obligations conformément aux lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail.
- S'assurer que ses employés, partenaires et visiteurs sont informés et respectent les normes de sécurité établies

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard souscrit à la présente politique, en appliquant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire. Les partenaires et tous les visiteurs s'engagent à respecter les règles de sécurité en vigueur.
- que le conseil adopte la Politique de santé et de sécurité au travail telle que déposée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2024 et présentée aux élus avant la présente séance du conseil tel qu'indiqué à « l'Annexe B ».

ADOPTÉ

8.2

**RÉSOLUTION 6730, 06-2024
REMISE À NEUF DES BRANCHEMENTS ACTUELS
DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a eu la visite de M. Alain Sirois, technicien informatique de la MRC de Bécancour, afin de venir inventorier l'ensemble des équipements et des branchements informatiques municipaux et ainsi pouvoir ensuite travailler un projet au niveau de la fibre optique, projet futur porté par la MRC de Bécancour, et qui permettrait une meilleure efficacité et un meilleur déploiement du réseau de fibre alimentant les internet et la téléphonie IP pour les municipalités et dont elle est responsable sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité vit à ce jour des problématiques régulières au niveau de son système informatique et de son accès internet, dont principalement au bureau municipal, et qu'il fut constaté, lors de ladite visite du technicien, que les branchements actuels et la répartition du réseau interne étaient inadéquats, et ce, dans l'ensemble du bâtiment municipal;

ATTENDU QUE plusieurs des problématiques de fonctionnalités et certains enjeux de sécurité reliés à des équipements et à des branchements non adéquats ont été constatés;

ATTENDU QUE le réseau de branchement actuel nécessite une mise à niveau et de nouveaux équipements pour apporter les correctifs nécessaires aux installations déjà établies et permettre de régler définitivement une partie des problématiques actuelles;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'achat d'un nouveau panneau de brassage avec cabinet de protection, le remplacement complet des fils et câblage, ainsi que les branchements des différents bureaux de travail et aires communes dans ledit bâtiment municipal font partie, entre autres, des interventions prioritaires à réaliser et suggérées par M. Sirois de la MRC de Bécancour;

ATTENDU QUE le coût desdits travaux est estimé à environ 3000 \$ plus taxes, mais que seules les dépenses réelles seront facturées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater et d'autoriser la directrice générale adjointe à réaliser les démarches avec les professionnels spécialisés pour effectuer les travaux de remise à neuf pour l'ensemble des branchements et des équipements informatiques, et ce, au bureau municipal situé au 174-A Saint-Antoine pour une dépense estimée à 3000 \$ plus taxes, les dépenses réelles seront celles facturées.

ADOPTÉ

9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1

RÉSOLUTION 6731, 06-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le règlement n° 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée dans « l'Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉ

9.2

LISTE DES REVENUS

Le montant total de revenus du mois de mai 2024 est de 10 601 436,82 \$ incluant les revenus de perceptions tel qu'indiqué à « l'Annexe A ».

DÉPOSÉ

9.3

RÉSOLUTION 6732, 06-2024 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT - QUÉBEC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la période de renouvellement pour l'abonnement 2024-2025 à Québec Municipal est présentement en cours;

ATTENDU QUE l'abonnement au portail WEB de Québec Municipal permet aux élus et aux employés municipaux d'être à l'affût de l'actualité municipale tel que des chroniques juridiques, des informations sur les formations et les événements à venir ainsi que des webinaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le renouvellement de son abonnement à Québec Municipal pour l'année 2024-2025, au coût d'environ 195.00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun point soumis à l'ordre du jour

11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

11.1

RÉSOLUTION 6733, 06-2024 DIRECTIVES DE CHANGEMENTS N° 18 À 20 AU PROJET N° 19-0947-190-666 - ACTION PROGEX INC.

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement # 18 - Portait sur **Élargissement des trottoirs de -0+720 à -0+240**, conformément à la demande de la Municipalité concernant l'élargissement du trottoir de béton de 1,2 mètre à 1.5 mètre de largeur entre les chainages de -0+720 à -0+240, soit une longueur de 480 mètres dans le secteur ouest du village sur le rang Saint-Antoine.

- Cette présente directive de changement totalise une augmentation d'environ 23 456,23\$, taxes en sus, et que le prix sera ajusté en fonction des longueurs réelles réalisées en chantier.

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement # 19 - Portait sur la **Fourniture et mise en place du Terreau Saint-Antoine Est**. Sur les plans il est demandé de fournir et d'installer du terreau entre le trottoir et la bordure sur une partie de la rue Saint-Antoine-Est. Cependant, rien n'est prévu au bordereau à cet effet. Une directive de changement est donc nécessaire pour ces travaux. La quantité de terreau à mettre en place est estimée de 105 T.M.

- Cette présente directive de changement totalise une augmentation d'environ 10 425,01\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement # 20 - Portait sur le **Pavé uni pour trottoir devant l'église**. Lors de l'appel d'offres, la Municipalité avait choisi le modèle de pavé uni Melville 50, mais il est maintenant discontinué par le fournisseur. La Municipalité remplace ce modèle par le modèle Melville 60. Au total, une quantité de 2334,92 pi² est nécessaire pour effectuer les travaux. Le modèle Melville 60 engendre des coûts supplémentaires de 2,75\$/pi².

- Cette présente directive de changement totalise une augmentation de 7396,96\$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser et d'accepter les directives de changements n° 18 à 20 à l'entreprise Action Progex inc., pour la réalisation des travaux ayant été nécessaires au projet, tel qu'inscrit dans leur mandat et exécutés avec la supervision de la firme d'ingénieurs attitrés Stantec Experts-Conseils Ltée, et selon leurs recommandations.

ADOPTÉ

11.2

RÉSOLUTION 6734, 06-2024 VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 8 DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 8** de l'entreprise Action Progex inc. en date du 29 mai 2024 au montant de 362 544,86 \$ plus les taxes applicables, pour la libération de la retenue de 5 % suite à la réception provisoire des travaux effectuée en date du 23 novembre 2023 du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement pour le projet **n° 19-0947-19-0666**;

ATTENDU QUE l'application de la retenue contractuelle se poursuivra sur les prochains décomptes progressifs pour les travaux réalisés et ceux à venir en 2024, et ce, jusqu'à la prochaine réception provisoire, le tout tel que requis aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture soumise portant le **n° RET000012** et qu'après avoir procédé à l'analyse de ce huitième décompte progressif, la firme de surveillance recommande de faire le paiement tel que mentionné dans la lettre de recommandation transmise **le 30 mai 2024**.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise le paiement du **décompte progressif n° 8** de l'entreprise Action Progex inc. au montant de **362 544,86 \$ plus les taxes applicables** pour la libération de la retenue provisoire des travaux réalisés du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement en date du 23 novembre 2023.

ADOPTÉ

11.3

**RÉSOLUTION 6735, 06-2024
VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 9
DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 9** de l'entreprise Action Progex inc. en date du 29 mai 2024 au montant de 1 542 119,81 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement pour le projet **n° 19-0947-19-0666**;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la firme Stantec Experts-Conseils ltée, ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture soumise portant le **n° APG000061** et qu'après avoir procédé à l'analyse de ce septième décompte progressif, la firme de surveillance recommande de faire le paiement tel que mentionné dans la lettre de recommandation transmise **le 31 mai 2024**;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise le paiement du **décompte progressif n° 9** de l'entreprise Action Progex inc. au montant de **1 542 119,81 \$ plus les taxes applicables** pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement.

ADOPTÉ

11.4

**RÉSOLUTION 6736, 06-2024
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 10
DU PROJET N° 19251B - FNX-INNOV INC.**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a **reçu la demande de paiement n° 10** pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme FNX-INNOV inc. en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet **n° 19-0947-19-0666**;

ATTENDU QU'un paiement de 10 387,71 \$ taxes incluses est demandé par la firme FNX-INNOV inc., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat du contrôle qualitatif des matériaux, **n° 19251B**, et que celui-ci a été transmis à la municipalité le 29 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 427835 au montant de 10 387,71 \$ taxes incluses, à la firme FNX-INNOV inc.

ADOPTÉ

11.5

**RÉSOLUTION 6737, 06-2024
TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT N° 05353
SUR LE RANG SAINT-JACQUES – MTMD**

ATTENDU QUE la structure P-05353 située sur le rang Saint-Jacques, au-dessus de la petite rivière du Chêne, à Sainte Sophie de Lévrard, présente des défauts et que le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à son remplacement;

ATTENDU QU'une rencontre entre le Ministère et la municipalité a eu lieu le 14 mai 2024 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité de la démolition de la structure P-05353, afin de procéder à son remplacement par un nouveau pont acier-bois;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été confirmé que le pont sera fermé à la circulation et que les usagers devront emprunter un chemin de détour, et ce, tout au long des travaux d'une durée approximative de 8 semaines. Ce chemin de 8,8 km empruntera la route Savoie, le Grand rang 9 et la route 218;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le MTMD a informé la municipalité que son équipe procédera à des acquisitions de 1276 m²;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-05353 tel que présenté à la réunion du 14 mai 2024, l'utilisation du chemin de détour de 8,8 km passera par la route Savoie, le Grand rang 9 et la route 218.

ADOPTÉ

11.6

**RÉSOLUTION 6738, 06-2024
TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT N° 05354
SUR LE RANG SAINTE-AGATHE – MTMD**

ATTENDU QUE la structure P-05354 située sur le rang Sainte-Agathe dans la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard présente des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à sa réfection;

ATTENDU QU'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a eu le 14 mai 2024 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, il a été question que le pont soit fermé à la circulation et que les usagers devront emprunter le chemin de détour passant par les routes 218, 226, et Habel, tout au long des travaux d'une durée approximative de 10 semaines;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la municipalité que le tablier du pont P-05354 sera remplacé par un nouveau tablier de type acier-bois et que la largeur carrossable passera de 6,1 m à 6,7 m;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de réfection de la structure P-05354 tel que présenté à la réunion du 14 mai 2024.

ADOPTÉ

11.7

**RÉSOLUTION 6739, 06-2024
TRAVAUX DE RÉUSINAGE ET INSPECTION
DES PIÈCES MOTEURS - CAMION MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'un des camions municipaux a besoin d'un réusinage du moteur comprenant différentes interventions d'inspection et de remplacements de pièces afin d'assurer son bon fonctionnement et répondre aux normes de sécurité puisque celui comprend un bris mécanique apportant une perte majeure de prestone;

ATTENDU QUE les travaux comprennent entre autres, le moteur réusiner à neuf, pompe à gaz rebâti, injecteurs réparés, huiles et filtres moteurs changés, filtre à air remplacé, inspection des tuyaux et collets servant à faire fonctionner le moteur seront inspectés et changés aux besoins, la pose et la dépose du moteur est incluse ainsi que le nettoyage et l'inspection du radiateur tel que spécifier dans la soumission portant le n° S5560 de l'entreprise STP 1958;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour le réusinage du moteur ainsi que les différentes interventions d'inspection et de remplacements de pièces réalisés par l'entreprise STP 1958 totalisant un montant estimé de 24 029.78 \$, incluant les taxes applicables et que seules les dépenses réelles seront facturées.

ADOPTÉ

12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:

12.1

**RÉSOLUTION 6740, 06-2024
DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME DE SOUTIEN
À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) VOLET 1 - SOUTIEN
À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la démarche MADA vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

ATTENDU QUE la Politique MADA actuelle de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard fut élaborée et comporte un plan d'action valide pour les années 2021-2024;

ATTENDU QUE la démarche de consultation publique sera à réaliser en 2025 pour effectuer la mise à jour de notre Politique MADA et de son plan d'action pour les années 2025-2028;

ATTENDU QUE l'appel de projets 2024-2025 est en cours pour les deux volets du programme de soutien à la démarche MADA, comprenant les volets pour le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés et le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE l'appel de projets du volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés est en cours, et ce, jusqu'au 5 juillet 2024 et qu'il s'agit du volet répondant aux besoins de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour 2025;

ATTENDU QUE le volet 1 du programme soutient les municipalités et les MRC dans l'élaboration de leurs politiques et plans d'action en faveur des aînés et qu'il prévoit :

- une aide financière déterminée en fonction de la taille de la municipalité et selon les modalités annoncées lors des appels de projets.
- un accompagnement technique incluant une diffusion d'information, de l'aide-conseil ainsi que des recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA.

Les sujets abordés sont, entre autres :

- le rôle catalyseur de la municipalité;
- la détermination des besoins des personnes âgées incluant une perspective d'actions intergénérationnelles;
- les mécanismes de consultation et de participation des personnes âgées;
- la rédaction d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action;
- les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la démarche MADA.

ATTENDU QUE lors du dernier dépôt de projet ayant mené à la réalisation de la politique MADA de Sainte-Sophie-de-Lévrard en 2021, la MRC avait été l'instance ayant effectué ledit dépôt auprès du Ministère pour la réalisation et l'accompagnement des municipalités participantes et ayant bénéficié du financement pour ce faire;

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour avait donc accompagné plusieurs municipalités de la MRC de Bécancour afin que les politiques et plans d'action des municipalités soient ainsi arrimés dans leurs échéanciers respectifs, permettant également que la ressource en développement de la MRC soit par le fait même d'emblée informé des portraits, besoins et actions à venir et puisse favoriser par la suite la mise en commun de projets futurs et l'accompagnement individuel dans le développement de projet pour chacune des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour avait alors accès à du financement plus intéressant et important qu'une municipalité de façon individuelle et que, si le dépôt était de nouveau réalisé par cette instance pour une demande collective, la ventilation du soutien financier et technique à sa disposition se répartirait comme suit :

Contribution demandée à la MRC : 15 %

Part du financement possible : 85 % du coût de projet admissible

**Aucune autre contribution exigée aux municipalités participantes*

ATTENDU QUE si une municipalité dépose une demande individuelle pour cet appel de projets, la ventilation du soutien financier et technique à sa disposition sera répartie quant à elle comme suit :

Contribution demandée à la Municipalité : 30 %

Part du financement possible : 70 % du coût de projet admissible

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en attente d'une confirmation provenant de la MRC de Bécancour suite au point amené lors d'une récente session de travail du conseil des Maires par M. Jean-Guy Beudet, maire de Sainte-Sophie-de-Lévrard, afin que le dépôt de la demande soit effectué par la MRC de Bécancour pour les municipalités afin de bénéficier des avantages reliés à cette demande d'aide financière versus une Municipalité individuelle qui serait moins avantageux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

APPUYÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le dépôt de la demande financière provenant de la MRC de Bécancour serait à privilégier puisque plus avantageux et important au niveau du financement qu'un dépôt provenant d'une municipalité de façon individuelle;

- Qu'advenant la confirmation à la négative par la MRC de Bécancour concernant le dépôt de la demande, la Municipalité déposera alors individuellement sa demande de financement dans le cadre du programme MADA pour le volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.

ET RÉSOLU QUE :

- Madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit désignée comme personne représentant la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, pour le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

ADOPTÉ

13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - MAI 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en mai 2024, un permis d'abattage d'arbre, deux permis de construction, un permis d'installation septique, un permis de piscine ainsi que quatre permis de rénovation furent délivrés, pour un total de 9 permis émis d'une valeur de 135.00 \$ en coût de permis et d'une valeur de 556 050.00 \$ en travaux.

DÉPOSÉ

**13.2 RÉSOLUTION 6741, 06-2024
ACHAT DE PAILLIS POUR LES MODULES DE JEUX**

ATTENDU QU'afin de sécuriser les aires de jeux et donc, les espaces où se retrouvent les différents modules de jeux, la surface au sol se doit d'être recouverte de paillis/fibre spécifique à celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Savaria Matériaux Paysagers Ltée afin d'obtenir un prix pour l'achat de paillis/fibre, se détaillant comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (Taxes incluses)	Précisions
Savaria Matériaux Paysagers Ltée.	5 900,17 \$	Livraison incluse

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de fibre/paillis pour les aires de jeux auprès de Savaria Matériaux Paysagers Ltée, pour un montant d'environ 5 900,17 \$ taxes incluses, tel qu'inscrit à la soumission n° **SOU171443**.

ADOPTÉ

**13.3 RÉSOLUTION 6742, 06-2024
BRANCHEMENT DES SERVICES DU BÂTIMENT SITUÉ AU
184-A SAINT-ANTOINE - BIBLIOTHÈQUE ET CHALET DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le bâtiment municipal situé au 184-A rang Saint-Antoine de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se doit d'être desservi par les services publics, soit l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial et que dans le cadre du projet de réfection des conduites 3 services qui est présentement en cours;

ATTENDU QUE de nouveaux branchements seront nécessaires dès juillet 2024, dont en priorité pour l'aqueduc, puisque les conduites étaient rendues désuètes/non conformes et qu'elles ont dû être retirées, le bâtiment étant présentement alimenté par le réseau temporaire relié au chantier;

ATTENDU QUE le Centre de service scolaire de la Riveraine (CSSDLR) désire entreprendre des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, pluviales et sanitaires gravitaires avec regard et cunettes;

ATTENDU QU'il fut discuté de l'éventualité que la Municipalité et le CSSDLR réalisent un raccordement des services de façon commune afin de réduire les coûts pour les deux entités qui se partageraient ceux-ci;

ATTENDU QUE les travaux du CSSDLR sont prévus en 2025 alors que la municipalité a un besoin urgent pour 2024, soit au niveau du raccordement en aqueduc;

ATTENDU QUE deux scénarios sont actuellement envisagés pour ce faire, soit :

- **Scénario 1** : Impliquant uniquement la municipalité qui réaliserait un raccordement indépendant en 2024 via un branchement sur le réseau qui lui serait attribué, le CSSDLR aurait son branchement indépendamment de la municipalité;
- **Scénario 2** : Impliquant conjointement le CSSDLR et la municipalité pour la réalisation des branchements communs en 2025, avec un branchement temporaire de l'aqueduc partant de l'école jusqu'au bâtiment municipal du 184-A en 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a discuté lors d'une rencontre le 29 mai 2024 du scénario 2 et qu'elle est en attente de la confirmation de la viabilité et faisabilité dudit scénario par le CSSDLR;

ATTENDU QUE la municipalité, dans son scénario 1, prévoit effectuer également l'installation d'une station de pompage pour le sanitaire, et d'effectuer les travaux de réfection des conduites pour brancher ledit bâtiment municipal afin d'être de répondre à ses besoins en 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise MEI Assainissement afin d'obtenir un prix pour les travaux d'installation de la station de pompage, se détaillant comme suit :

Entreprise MEI Assainissement :

- Réservoir avec pompe sanitaire
- Flotte de haut et flotte du bas
- Boîte d'alarme intérieure
- Livraison incluse

Total : **4 710.00 \$ (avant taxes)**

ATTENDU QUE les présents travaux requièrent l'achat d'équipements et matériaux, ainsi que des travaux d'excavation, pour effectuer les aménagements nécessaires, dont une tranchée, pour enfouir les conduites, se détaillant comme suit :

Description des achats et travaux	Prix (\$)
Achat pour la conduite d'eau	6 886.00 \$
Achat pour la conduite de refoulement	3 600.00 \$
Achat et temps de travaux d'excavation	24 500.00 \$
Total avant les taxes :	39 696.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que le scénario 2, tel que discuté avec le CSSDLR, est celui le plus avantageux pour tous et qu'advenant la confirmation positive du CSSDLR face à celui-ci, il sera le scénario retenu et mis en place;
- Qu'advenant la confirmation à la négative du CSSDLR concernant le scénario 2 et donc, de l'impossibilité de le réaliser, le scénario 1 impliquant uniquement la municipalité sera alors retenue et mis en place pour 2024;

ET RÉSOLU QUE

- Advenant la mise en place du scénario 1 nécessaire, d'effectuer l'achat des équipements pour les travaux d'installation de la station de pompage à MEI Assainissement, pour un montant de **4710.00 \$** taxes exclues, tel qu'inscrit à la soumission n° 305167;
- D'autoriser les autres dépenses reliées à l'achat d'équipements et de la main-d'œuvre pour la réalisation des travaux, et ce, au montant **39 696.00 \$** taxe exclues.

ADOPTÉ

14-LOISIRS ET CULTURE :

14.1

RÉSOLUTION 6743, 06-2024 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FRR VOLET 2 – CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, n'a pas proposé d'offre de camp de jour depuis 2022 dû à la pandémie, ayant apportés des complications rattachant les ressources d'animation, les activités, etc... nous avons également eu des problématiques d'accessibilité et de sécurité dues aux chantiers majeurs dans la municipalité, ne permettant pas une mise en place adéquate pour une offre de camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité désire relancer son offre de camp de jour pour l'été 2024 afin de revitaliser son milieu et de répondre aux besoins soumis des familles reliant la politique familiale et ainsi que lors de son sondage émis à l'hiver 2024 afin de mettre en place une offre qui conviendra aux familles de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

ATTENDU QUE différentes sources de financement ont été envisagées pour augmenter les revenus du camp de jour 2024, afin de réduire les frais d'inscription des familles ainsi que les frais d'opérations pour offrir un camp de jour dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 est une opportunité de financement pouvant répondre aux besoins financiers et au soutien à la réalisation permettant d'améliorer la proposition d'un camp de jour estival dans la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

ATTENDU QUE le cumul des aides financières gouvernementales maximales dans le cadre de ce fond est de 80 % des dépenses admissibles et exigeant ainsi une mise de fonds du demandeur de 20 %;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- De désigner la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit Mme Julie Pellerin, à agir comme mandataire et répondante officielle pour le dépôt d'une demande de financement au nom et pour la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard.
- Qu'elle soit autorisée à signer les documents liés à ladite demande de financement soit, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE

- La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et Ruralité, un montant de 8200,00 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale »;
- La municipalité s'engage à confirmer sa participation au projet à travers une mise de fonds du promoteur correspondant à un montant de 3052,00 \$ tel qu'exigé et tel qu'apparaissant dans ladite demande de financement;

- La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts;

ADOPTÉ

15. VARIA :

Aucun point soumis à l'ordre du jour.

16-PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

Monsieur rappelle aux citoyens que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour, et ce, conformément à l'article 956 du Code municipal.

La période de questions débute à 7h55 et termine à 8h03.

17.

**RÉSOLUTION 6744, 06-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

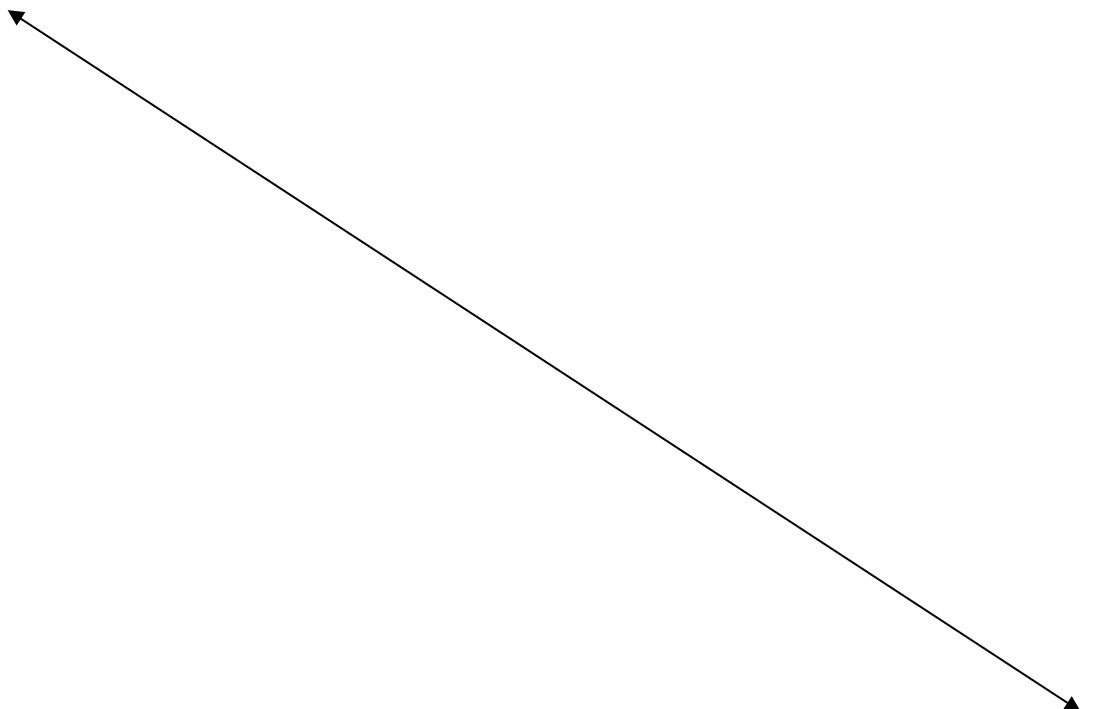
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 8h04.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

Maire

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal



Annexe A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements de mai 2024			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2024	6602-01-2024	8 636,25 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective	6226-01-2023	2 762,99 \$
D.A.S.	Fédéral	*	4 114,35 \$
	Provincial		10 256,12 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,42 \$
	Station pompage		81,61 \$
	Garage municipal		51,68 \$
	Novo santé		166,66 \$
Hydro	Station pompage	*	986,44 \$
	Centre communautaire		160,99 \$
	Bibliothèque / Loisirs		398,02 \$
	Centre communautaire		410,35 \$
	Novo santé		565,64 \$
	Garage municipal		830,60 \$
	Lumières de rues		321,26 \$
	Bureau		863,73 \$
Attrix	GPS camion	6308-04-2023	36,79 \$
Télus	Cellulaire DG et DTP	5362-08-2020	127,07 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	174,95 \$
It Cloud	Sauvegarde en ligne	*	356,95 \$
Pétroles Deshaies	Diesel	*	1 129,55 \$
Solmatech	Réfection Rang Sainte-Agathe et Saint-Jacques	6701-04-2024	2 242,01 \$
Stantec	Paiement 7 - Projet 3 services	6700-04-2024	22 516,70 \$
ARLPHCQ	Renouvellement - Adhésion annuelle	JP	75,00 \$
Carrières PCM	Achat - Pierres	6703-04-2024	1 533,80 \$
Covris	Essence pick-up	*	88,46 \$
	Essence pick-up et diesel		120,65 \$
	Essence		257,10 \$
Enviro Solutions Canada Inc.	Épandage de calcium	6654-03-2024	6 036,36 \$
Eurofins	Analyse eau potable - Saint-Antoine	6316-04-2023	532,91 \$
			41,39 \$
Grimard et Fils inc	Entretien et réparation - Pépîne	SL	353,78 \$
			580,72 \$
			452,05 \$
	Crevaision pick-up		89,34 \$
Infoteck Service affaires	Service technique - Problème Outlook	JP	54,59 \$
Les Glissières de Sécurité JTD inc	Achat - Bois pour réparer divers tabliers	6499-10-2023	1 600,45 \$
	Ponceau 226 - Installation des glissières	6652-03-2024	53 651,93 \$
BMR	Achat - Coulis pour rénovation cuisine	JP	25,27 \$
	Achat Panneaux de chêne rénovation cuisine		79,86 \$
	Accessoire égout	SL	9,66 \$
			52,34 \$
	Réparation du bâtiment		21,82 \$
	Bibliothèque - loisirs		71,27 \$
	34,46 \$		
Mécanique Yvon Cossette	Achat - Balai débroussailleuse	SL	563,38 \$
Huot	Outils de clefs pour aqueduc	SL	949,78 \$
Réseau biblio	Reliure	JP	14,69 \$
SPA Mauricie	Versement - Entente annuelle 2024	6596-01-2024	3 000,00 \$

VISA	SAQ Fortierville Souper Élu(e)s et employés	JP	100,25 \$
	Bigarade Pourboire - Souper Élu(e)s et employés		115,55 \$
	Bigarade - Souper Élu(e)s et employés		750,00 \$
	Mutation	*	5,00 \$
	Achat - Balayeuse pour l'entretien du bureau municipal	JP	505,88 \$
	Poste Canada d'envoi journal local	*	82,55 \$
	Achat ordinateur Bibliothèque municipale	6696-04-2024	2 333,99 \$
	Formation - Camp de jour animatrice et coordo	6721-05-2024	334,58 \$
	Frais de carte de crédit	*	6,59 \$
École Marie-Sophie	Contribution financière bal des finissants	6724-05-2024	300,00 \$
Drumco Énergie	Entretien annuel préventif Génératrice de la station de pompage	JP	992,45 \$
Action Progex Inc.	Paiement 7 - Projet 3 services	6714-05-2024	1 302 399,94 \$
FNX INNOV	Paiement 9 - Projet 3 services	6716-05-2024	11 399,76 \$
Stantec	Paiement 8 - Projet 3 services	6715-05-2024	27 757,26 \$
Bureaupro Citation	Achat de livres - Bibliothèque municipale	JP	191,26 \$
	Achat de livres - Bibliothèque municipale		199,19 \$
	Crédit		83,84 \$
Cauca	Système de télécommunication	*	(13,60) \$
Groupe FJH Construction Inc.	Rapiéçage asphalte chaud	6655-03-2024	257,33 \$
Le Sagittaire	Achat papeterie et encre Bibliothèque municipale	JP	45 564,50 \$
SEAO	Pour avril 2024	JP	354,60 \$
MRC Bécancour	TPS-TVQ - Vente terrain 616 route 218	JP	658,03 \$
Climatisation Confort Courtois inc.	Installation - Thermopompe bureau	6677-04-2024	1 845,34 \$
FQM	Projet centre communautaire Appel d'offres	5005-07-2019	12 072,37 \$
RIGIDBNY	Achat de bacs	6692-04-2024	511,69 \$
Groupe Yanco	Produits ménagés	JP	2 002,37 \$
Techni-Consultant	Projet 3 services	6428-08-2023	87,74 \$
	Projet 3 services	JP	826,39 \$
Bélanger Sauvé Avocats	Frais mensuel	6173-12-2022	4 557,22 \$
Groupe Colas QC	Achat - Asphalte chaud	6655-04-2024	114,98 \$
CarQuest	Entretien pick-up	SL	31,74 \$
	Crédit - Retour pièce		(100,00) \$
	Entretien pick-up		79,34 \$
Total des paiements			1 544 285,90 \$
Total des salaires			34 783,92 \$
Grand total			1 579 069,82 \$

REVENUS MAI 2024**SUBVENTIONS REÇUES:**

MRC de Bécancour	Évènement - Ensemble en culture	700,00 \$
MAMH	Partage - TVQ	43 901,00 \$
MAMH	Subvention - Projet 3 services et station épuration	9 586 391,00 \$

TOTAL SUBVENTIONS REÇUES:**9 630 992,00 \$****TOTAL DES AUTRES REVENUS:**

Taxation, mutations et autres	592 803,31 \$
Crédit Agricole - Remboursement taxes municipales	377 641,51 \$

TOTAL AUTRES REVENUS :**970 444,82 \$****GRAND TOTAL :****10 601 436,82 \$**

ANNEXE B



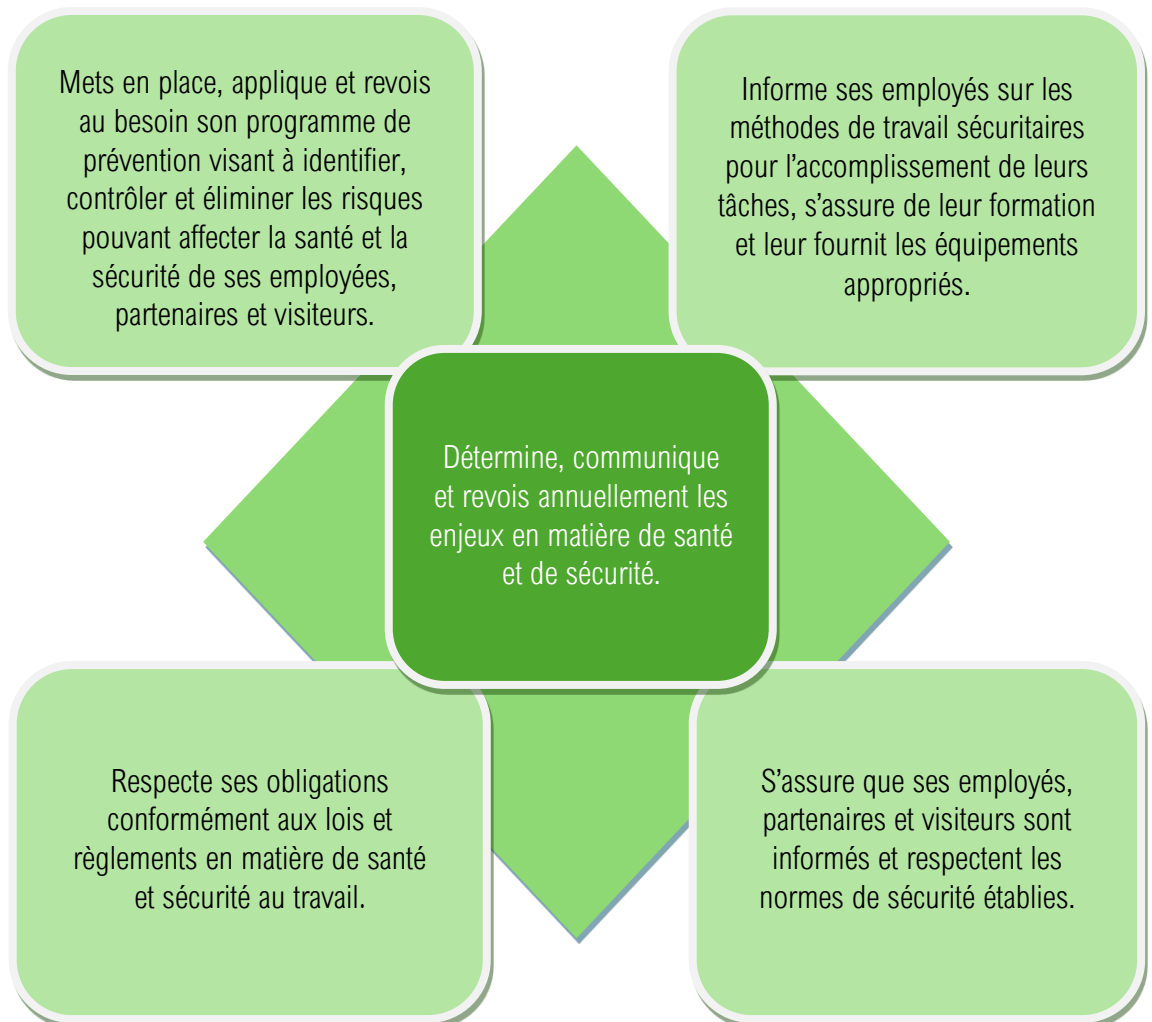
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD
MRC DE BÉCANCOUR – PROVINCE DE QUÉBEC

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité du travail constituent une préoccupation importante pour la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard. Elles font partie intégrante de nos activités quotidiennes et se traduisent par une prise en charge du milieu.

La mise en place de différentes mesures concrètes et des ressources nécessaires assurera la promotion de la santé et de la sécurité au sein de l'organisation. Elles favoriseront également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard fait la promotion de sa politique de santé et de sécurité au travail en appliquant les principes suivants :



Chaque membre de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard souscrit à la présente politique, en appliquant les règles de sécurité et en contribuant, par ses actions, à l'atteinte d'un environnement sain et sécuritaire. Les partenaires et tous les visiteurs s'engagent à respecter les règles de sécurité en vigueur.